



## Etude des relevés bancaires

Par **fieusister**, le **27/05/2014** à **20:45**

Bonjour,

Ma grand - mère est décédée.

Mon père étant décédé nous reglons la succession. Mon oncle (frere de mon père) est encore vivant et vivait à coté de chez ma grand -mere.

Nous avons demandé les comptes bancaires et il y a bien des mouvements suspicieux qui lui ont été faits.

Aussi, il a donné les meubles sans nous consultés.

Je souhaiterai savoir :

- Que devons nous faire pour les comptes bancaires vu que mon oncle a recevait de l'argent tous les mois (1200€) ?

- Les meubles ? Avait il le droit de les donner ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **28/05/2014** à **19:08**

Bonsoir,

Vous demandez au notaire en charge de la succession de rapporter à la masse successorale les fonds en question.

Et lui signalez la disposition du mobilier sans votre accord.

Par **fiusister**, le **03/06/2014** à **15:15**

Il nous a fait une lettre tapée à l'informatique qui explique à qui il a donné les meubles.

Par **moisse**, le **03/06/2014** à **20:04**

Bonsoir,

Il peut vous faire la lettre en 20 exemplaires, il ne pouvait disposer des meubles sans votre accord.

Même sans valeur, cela indique l'acceptation de la succession.

Certes le dommage est faible, mais il vous a tout de même privé du droit éventuel de renoncer à la succession, par exemple au profit de vos enfants pour sauter une génération.